

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS

L'ÉCOLE RÉGIONALE D'ARCHITECTURE DE LYON

JUGÉE

PAR L'ASSOCIATION PROVINCIALE DES ARCHITECTES FRANÇAIS

Chaque année, l'Association Provinciale des Architectes français délivre à ceux des élèves des écoles régionales qui ont obtenu le plus de récompenses pendant l'année scolaire précédant son Assemblée générale des récompenses affirmant l'intérêt primordial qu'elle attache aux études et aux progrès des élèves, d'une part ; au bon fonctionnement, à la prospérité, à l'avenir de ces établissements d'enseignement supérieur, d'autre part.

La décentralisation de l'enseignement architectural est l'un des plus importants articles du programme de l'Association Provinciale, qui en poursuivra avec ténacité et sans jamais se lasser la complète réalisation.

L'Ecole régionale de Rouen fut la première organisée, par le décret présidentiel du 2 septembre 1904.

Puis vinrent celles de Rennes (3 octobre 1904), de Marseille (10 août 1905), de Lille (1^{er} décembre 1905), de Lyon (23 juillet 1906).

Ces écoles supérieures d'architecture sont de plein exercice : elles ont le même enseignement, les mêmes cours, les mêmes droits, confèrent les mêmes diplômes que l'Ecole Nationale des Beaux-Arts de Paris.

Ce sont donc bien des Facultés, nous dirions presque des Universités en architecture.

Le rapport que M. Lefort, président d'honneur de l'Association provinciale des Architectes français, a présenté cette année à ses confrères, passait en revue les brillants résultats obtenus par ces écoles, au cours de l'exercice 1908-1909. Voici ce qui concerne l'Ecole de Lyon :

Total des élèves reçus.	11
Total des valeurs obtenues du 15 mai 1908 au 15 mai 1909.	70
Elèves restant à l'école le 15 mai 1909.	11
Elèves ayant obtenu le plus de valeurs, du 15 mai 1908 au 15 mai 1909 :	
Roux (dont 3 médailles)	12 valeurs.
Faure (dont 2 médailles).	10 —
Revoux (dont 2 médailles)	9 ½ —
Duchamp	8 —
Giroud.	8 —

La première récompense de l'Association Provinciale des Architectes français aux élèves de nos écoles régionales (une médaille d'argent, un ouvrage d'art du Ministre), a été attribuée à M. Roux, élève de l'Ecole de Lyon, qui se classe premier avec 12 valeurs.

La seconde récompense (une médaille d'argent) va à M. Lancesseur, Ecole de Rouen, 11 valeurs.

Troisième récompense (médailles de bronze), *ex-æquo*, MM. Barraud, Ecole de Marseille, 10 valeurs ; Faure, Ecole de Lyon, 10 valeurs.

Ces dates du 15 mai 1908 et du 15 mai 1909 ne correspondent pas avec l'année classique : elles ont été choisies pour permettre de faire connaître à l'Association Provinciale des

Architectes français, dont l'Assemblée générale a lieu généralement dans les premiers jours de juin, les résultats de l'année en cours.

Dès maintenant, le but poursuivi se dégage et se réalise : il existe un grand nombre de jeunes gens qui pourront poursuivre leurs études complètes dans leur province, en continuer les traditions et le génie, et qui, sans elles, auraient été privés de cet inappréciable bienfait.

Que nos élèves persévèrent donc dans leurs travaux, qu'ils restent fidèles à nos écoles, et ces écoles, nous en avons le ferme espoir, réaliseront les espérances que les résultats déjà acquis permettent d'escompter.

Le plus bel avenir s'ouvre devant elles.

Tout ce qui a été dit contre leur enseignement n'était que la répétition des arguments longtemps mis en avant contre la création des Ecoles de médecine en province : qui donc, aujourd'hui, s'aviserait de contester les Universités de Lyon, de Nancy, de Lille, de Bordeaux, de Marseille, etc.

L'ÉCLAIRAGE DU CENTRE DE LA PLACE BELLECOUR

L'éclairage des vastes espaces est un problème assez difficile à résoudre, surtout lorsqu'on ne peut disposer à son gré des terrains disponibles pour y planter les supports des luminaires.

Tel est le cas pour la place Bellecour, dont la vaste étendue ne saurait être encombrée d'installations d'aucune sorte et dont l'éclairage ne peut être organisé qu'à l'aide de foyers lumineux répartis sur tout le pourtour et de foyers peu nombreux concentrés au centre, autour de la statue équestre.

Ces derniers foyers, au nombre de quatre, bien que possédant un pouvoir lumineux supérieur à celui des lampes distribuées sur le périmètre de la place, n'étaient pas encore assez puissants pour projeter une clarté suffisante sur les espaces intermédiaires. C'est pourquoi la Municipalité a décidé de les faire remplacer par des foyers plus intenses et plus élevés.

Il faut remarquer, en effet, que, dans de pareilles circonstances, la hauteur du foyer au-dessus du sol a une très grande importance et doit être déterminée le plus judicieusement possible. On conçoit bien que les rayons lumineux divergents viendront frapper le sol, en un point donné, avec une obliquité d'autant plus faible, et, par suite, avec un rendement lumineux d'autant plus grand que le foyer est plus élevé. Par contre, l'éclairement diminuant en raison directe du carré des distances, le flux lumineux, dans le voisinage du candélabre notamment, diminuera très rapidement avec l'accroissement de l'élévation du foyer au-dessus du sol.

On voit donc, en définitive, que, si l'on augmente le champ d'éclairement d'un luminaire en augmentant sa hauteur, il convient de garder une juste mesure, sous peine de réduire considérablement son effet utile sur la surface à éclairer.

Cette hauteur a été fixée à 8 mètres pour les pylones de la place Bellecour. Les supports, d'un galbe très élégant, sont ornés de décorations artistiques, quoique très sobres, comme il convient à la destination de ces appareils établis sur le pourtour du monument, chef-d'œuvre de Lemot. Ils se composent d'un socle à huit pans, d'un fût élancé et

d'une crosse où vient se fixer la lanterne suspendue ; la hauteur totale du pylone est ainsi de 10 mètres. Malgré cette dimension relativement grande, le monument n'en est nullement écrasé, grâce à la sveltesse de la flèche, qui dégage entièrement l'espace environnant, tandis que le socle, à la base, par ses dimensions robustes bien que gracieuses, inspire un sentiment de stabilité et de sécurité très prononcé.

On conçoit qu'avec une pareille hauteur, la lampe serait difficilement accessible ; aussi cette dernière est-elle suspendue à un câble d'acier, qui passe dans l'axe du fût et qui vient se fixer à un petit treuil logé dans le socle du pylone ; la lampe peut ainsi descendre et remonter facilement, pour le service d'entretien et le remplacement des charbons. Quant au raccordement de la lampe avec le circuit électrique d'alimentation, il se fait au moyen d'un contacteur ou disjoncteur élastique en deux pièces, dont l'une est fixée à demeure dans la lanterne, et l'autre est reliée aux bornes de la lampe et la suit dans son mouvement de montée et de descente. On voit que les fils conducteurs sont arrêtés dans la lanterne, et l'on évite ainsi la montée et la descente de fils baladeurs qui, dans ces conditions, seraient rapidement détériorés.

Enfin, il reste à parler du foyer lumineux. On a choisi des lampes à charbons minéralisés, lampes qui sont caractérisées par l'emploi de charbons contenant des oxydes minéraux de différentes natures, qui se volatilisent dans la flamme de l'arc en augmentant dans de notables proportions son pouvoir éclairant.

Ces lampes, absorbant un courant de 25 ampères sous la tension de 33 volts, soit une énergie électrique de 800 volts environ, développeront une puissance lumineuse moyenne de 2.500 bougies, ce qui correspond à un pouvoir éclairant, dans la direction du rayon d'intensité maximum, de 3.200 bougies environ. Il est vrai que ce pouvoir éclairant sera légèrement réduit par l'interposition des globes opalisés ; mais, tout compte fait, il sera, à très peu près, triplé par rapport à la situation antérieure.

Ces installations, en cours d'exécution, réaliseront donc une amélioration très sensible de l'éclairage général de la place Bellecour, en même temps qu'une plus belle décoration aux abords du monument, que l'on appréciera à sa juste valeur lorsque les pylones seront revêtus de la peinture artistique qui leur convient.

DARYMON.

LES PONTS LA FEUILLÉE ET DE L'HOMME-DE-LA-ROCHE

— SUITE —

Pont de l'Homme-de-la-Roche.

Ce pont sera construit entre le pont de Serin et la passerelle Saint-Vincent, à 608 mètres en amont de cette dernière.

Le pont aura, entre les faces internes des garde-corps, une largeur de 7 m. 50 comprenant une chaussée de 5 mètres et deux trottoirs de 1 m. 25 chacun.

Il sera formé de trois travées métalliques solidaires reposant sur deux piles en maçonnerie et deux culées.

Les travées présenteront les ouvertures suivantes :

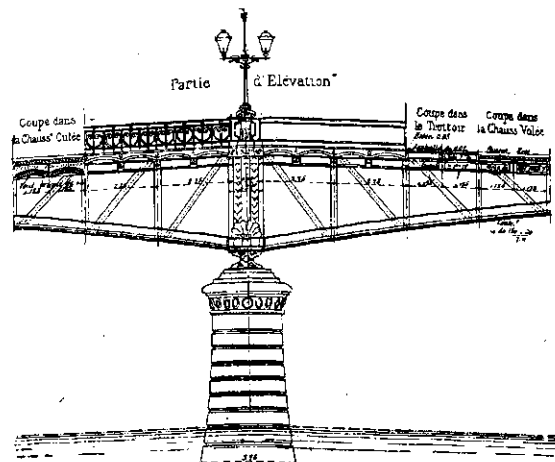
Travée de rives (semblables). 24 mètres.

Travée centrale 46 —

L'axe du pont passera, sur la rive gauche, à 6 m. 60 en aval de la marche la plus élevée de l'escalier du bas-port situé vers le milieu et au droit du terrain appartenant à la ville, et, sur la rive droite, au milieu du palier situé entre les deux rampes du bas-port.

L'axe du pont formera un angle de 80°30' avec l'axe du quai Saint-Vincent et un angle de 86°50' avec l'axe du quai Pierre-Scize, ces angles étant mesurés en aval du pont.

Le profil en long de la chaussée du pont sera formé, en partant de la rive gauche, d'une rampe de 0 m. 025 par mètre sur 24 mètres de longueur, par un raccordement circulaire de 46 mètres de corde et de 0 m. 28 de flèche, et par une pente de 0 m. 025 par mètre sur la longueur finale.



PONT DE L'HOMME-DE-LA-ROCHE SUR LA SAÔNE A LYON
Élévation et coupes.

Les trois arches métalliques reposeront sur deux piles en rivière et sur deux culées, dont celle de rive droite sera formée par le mur de quai actuel, en se bornant à renforcer l'épaisseur de ce mur au sommet en entourant l'appui des poutres d'un mur en maçonnerie de 0 m. 70 d'épaisseur pour les isoler.

Fondations des piles. — Les fondations des piles seront exécutées à sec, au moyen de caissons foncés à l'air comprimé.

Les caissons auront, en plan, la forme d'un rectangle de 6 mètres de longueur sur 4 mètres de largeur, terminé à ses deux extrémités par des parties semi-circulaires de 2 mètres de rayon, portant à 10 mètres la longueur totale du caisson.

Maçonnerie des piles en élévation. — Les piles seront implantées sur le massif arasé, à 0 m. 90 au-dessus de l'étiage avec une largeur de 3 m. 25 à la base, y compris les saillies du bossage des têtes, et élevées suivant un fruit en courbe laissant, à hauteur du dessous du cordon, une largeur de 2 m. 40 et 1 m. 80 au niveau des appuis.

Les avant-becs des piles auront en plan, comme les fondations, une forme demi-circulaire ; comptée à la base de ces avant-becs, la longueur d'une pile sera de 9 m. 25 et, au-dessous du cordon, de 8 m. 40.

Le revêtement total des piles sera en pierres de taille, à l'exception de la partie comprise entre les bossages des avant-becs, le socle établi au-dessus de l'étiage et le dessus du cordon, qui sera exécutée en moellons piqués et ciselés. L'intérieur des piles sera exécuté en maçonnerie ordinaire de moellons bruts, avec mortier de chaux hydraulique.

Modification des murs des quais. — Sur la rive droite, aucune modification. Pour la rive gauche, à l'amont, la partie du mur du quai comprise entre l'escalier et la rampe d'accès au bas-port sera surélevée en prolongeant le fruit du mur actuel ; des emmarchements seront établis. L'escalier situé sur l'axe du pont sera supprimé, et le bas-port sera terminé par le mur en retour de la culée qui se raccordera avec le mur du quai actuel par une partie circulaire de 2 m. 60 de rayon.

Raccordements des abords du pont. — Sur la rive droite, aucune modification sensible n'est apportée à la chaussée et aux trottoirs du quai. Sur la rive gauche, le raccorde-

(1) Voir la *Construction Lyonnaise* du 1^{er} octobre 1909.

ment de la chaussée du pont avec celle du quai Saint-Vincent produira une surélévation qui entraînera aussi celle des trottoirs.

Chaussée et trottoirs. — La chaussée, de 5 mètres de largeur, est constituée par des pavés rectangulaires en bois de pin de 0 m. 12 de hauteur, posés sur le béton de ciment recouvrant les tôles embouties et les voitures en briques. Le niveau supérieur de ce béton aura été soigneusement réglé suivant le bombement prescrit.

Le pavage en bois pourra être remplacé par un autre revêtement, suivant ce qui sera ordonné en cours d'exécution.

Les trottoirs seront séparés de la chaussée par une bordure en granit de 0 m. 20 de largeur et 0 m. 25 de hauteur, formant une saillie de 0 m. 16 sur la chaussée.

LES WATER-CLOSETS EN SOUS-SOL A LYON

La publicité que donne la *Construction Lyonnaise* aux études et descriptions de travaux nouveaux dus, soit à l'initiative privée, soit à l'Administration municipale, a comme avantage, non seulement de les faire connaître en cours même d'exécution à nos compatriotes, mais encore de susciter certaines observations ou critiques dont il peut utilement être tenu compte pendant qu'il en est temps encore.

Nous ne pouvons pas publier toutes les communications qui nous sont adressées ; ceux de nos correspondants dont une signature lisible nous permet de connaître la personnalité, ont pu se rendre compte que leurs opinions et leurs avis sur les questions lyonnaises sont étudiés et exposés au cours des articles de nos rédacteurs ; quant aux articles, si intéressants qu'ils puissent être, qui nous parviennent avec une signature illisible ou non signés, nous avons pour règle de les considérer comme non avenus.

Cela dit pour expliquer à quelques-uns de nos lecteurs notre silence sur des questions qui nous ont été soumises, revenons au sujet qui nous sert ici de titre. Voici la lettre qu'il nous a value :

Dans votre numéro du 1^{er} septembre, M. A. Tuotip décrit brièvement les water-closets en sous-sol que la Voirie fait établir aux Jacobins, aux Cordeliers et place de la Martinière. Il craint qu'on ait négligé l'indispensable ventilation, malgré les prises d'air sous les trottoirs.

Une semblable lacune serait regrettable.

A-t-on suffisamment songé à ce fait qu'il n'y a ventilation que là où il y a renouvellement d'air par circulation ? Ce principe exige impérieusement à la fois une entrée d'air et une sortie d'air.

Il faut deux orifices ouverts à l'air libre et à des températures légèrement différentes. A la plus froide, l'air pur — plus lourd — entre : sous la plus chaude, l'air « vicié » sort.

Pour assurer la ventilation, il faut ménager à la fois une entrée et une sortie.

Ce principe est élémentaire ; nous sommes convaincu que la Voirie de Lyon ne l'a pas perdu de vue.

Nos renseignements se trouvant pleinement confirmés par la suite des travaux, nous regrettons, avec notre correspondant, que la ventilation n'ait pas été prévue pour des locaux où le dégagement d'odeurs spéciales la rend particulièrement nécessaire. Nous reconnaissons la difficulté qu'offre pour cela la disposition en sous-sol ; on aurait toutefois pu adopter le même système qu'à Paris, qu'on veut imiter, au moyen du tuyaux percés de trous d'aspiration situés à la partie supérieure.

D'autre part, le *Lyon médical* du 3 courant publie la lettre suivante, qui a été adressée par son auteur à M. Herriot :

Monsieur le Maire,

On me communique un article extrait de la *Construction Lyonnaise*, sur les cabinets souterrains que la Voirie exécute à Lyon.

Ces édifices, bien aménagés, sont appelés à rendre de réels services.

Je me permettrai, à leur sujet, de vous signaler une modification désirable.

Dans le projet est prévu, pour y donner accès, un escalier de 1^m40 de large, avec main courante au milieu.

Je conçois qu'une division soit nécessaire pour y canaliser la circulation ascendante et descendante du public, mais elle doit être disposée de telle façon qu'elle ne puisse pas servir de main courante, car au sortir du cabinet une rampe peut être souillée par les mains de personnes trop pressées et qui n'auraient pas pris la précaution de se laver les mains.

Parmi elles, un certain nombre peut véhiculer des germes intestinaux qui seraient repris par d'autres visiteurs. C'est par leur intermédiaire que pourraient éclater dans les familles des cas de fièvre typhoïde dont l'étiologie resterait mystérieuse.

Je me permets de vous demander encore qu'en regard du siège, qui devrait toujours être à la turque, soit visible cette inscription ou toute autre équivalente :

Le lavage des mains est indispensable en sortant du cabinet pour éviter la propagation des maladies infectieuses d'origine intestinale.

Ces inscriptions feraient pendant à celles concernant la prophylaxie de la tuberculose et seraient appelées à rendre de plus grands services que celles-ci.

En vous soumettant ces réflexions, je n'ai d'autre désir que d'être utile à mes compatriotes et de contribuer pour ma modeste part à faire de notre nation la plus propre du monde.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Henri RONDET.

17 septembre 1900.

La main-courante était bien prévue au milieu de l'escalier de 1 m. 40 au projet primitif, ainsi que l'exposait notre article du 1^{er} septembre ; mais il a été reconnu que cette largeur n'était pas suffisante pour faire un côté montant et un côté descendant, avec main-courante au milieu. L'escalier aura donc, sur chacune des parois, une main-courante reconnue indispensable dans les cas de pluie, de neige ou de verglas. Mais, connaissant le très grand souci qu'a M. Herriot de l'hygiène publique, nous ne croyons pas trop nous avancer, pour rassurer M. le D^r Rondet, en disant que satisfaction lui sera donnée et que les instructions les plus formelles imposeront les soins de propreté et de nettoyage nécessaires pour qu'aucune contamination ne soit à craindre.

REVUE DES CHANTIERS

Recherchant avidement les meilleures conditions d'hygiène et de salubrité, les Lyonnais assez fortunés pour se faire bâtir une demeure à leur convenance choisissent le boulevard du Nord, merveilleusement situé en lisière du Parc. Aussi une grande activité y règne-t-elle en ce moment ; de nombreux travaux s'y exécutent, intéressants à divers titres.

Terminé, l'hôtel de M. Loewengard va prochainement être livré aux tapissiers, il ne tardera pas à être habité. Nous saisissons donc la dernière occasion d'en parler. Assurément confortable, solidement construite, d'un caractère bizarre si son style manque d'élégance, cette maison, au luxe coûteux, ne présente pas un ensemble séduisant. Pas de belles couleurs aux vitraux des petites fenêtres disséminées sans arrangement, aucune sculpture extérieure, pas le moindre ornement. Ce qu'on appelle ordinairement les communs fait corps avec le logis des maîtres. C'est peut-être plus commode pour le service ; mais le téléphone, installé princièrement, aurait pu dispenser l'architecte d'imposer une promiscuité parfois gênante. Ne trouvez-vous pas que le portique de la conciergerie écrase le visiteur ? C'est également un malaise ressenti en pénétrant dans les vestiaires, bas de plafond. Si cette mode est universellement adoptée en Allemagne, j'entends d'ici les « Mein Gott ! » des dames allemandes, mettant ou démettant leurs chapeaux à aigrettes et à plumes. Trop basse l'entrée de service, trop exigües les fenêtres de la conciergerie. En revanche, les salles de réception sont spacieuses ; on y rencontre à la fois dispositions pratiques, décoration recherchée.

Parmi les choses à remarquer, je cite le sujet que le ciseau du sculpteur Vermare a taillé dans un beau bloc de marbre blanc, qui forme le manteau de la cheminée du

hall; sujet idyllique : une maternité heureuse sous l'ombrage, un dieu Pan jouant du luth, au fond une ronde de jeunes filles. La salle à manger, entièrement revêtue d'une boiserie d'acajou et d'ébène, sera splendide à la lumière électrique jaillissant de différents points du plafond. Serrures artistiquement ciselées, glaces garnissant les portes, sculpture sur bois conduite avec soin par la maison Chaleyssin, richesse des bois et des marbres; tout cela est prodigué à l'intérieur.

J'avoue ne pas priser différents produits : vitraux, lustres, stuc, etc., venant directement d'Allemagne, pays industriel, mais sans passé quant aux œuvres d'art. Je fais exception pour le revêtement, dénommé « incrusta », qu'on trouve en soubassement dans le logement des domestiques et dans les chambres de lingerie et de repassage, cette dernière installée à la partie supérieure de la maison, à côté de la buanderie et du séchoir.

Face à l'entrée du Parc, au bout de la rue Garibaldi, s'élève une coquette maison de rapport, avec garage d'automobiles de plain-pied avec le jardin. Par un perron à la courbe savante, on gagnera le rez-de-chaussée, que se réserve le propriétaire, M. Larrousse, directeur du Crédit Foncier. Quant aux deux étages, ils seront loués séparément. Soubassement en moellons en bossage de Trept, bandeau en granit d'Oullins, puis pierre blanche, avec encadrements d'ouvertures en Villebois au sous-sol; c'est là splendide maçonnerie, que M. Rouchon construit d'après les plans de l'architecte, M. Thoubillon. On y rencontre de précieuses qualités d'échelle, de gracieux détails contribuant à l'heureuse harmonie de l'ensemble.

Le même M. Rouchon, l'entrepreneur lyonnais qui a élevé si facilement et si rapidement les façades de la Salle Rameau au moyen de son élévateur, que nous verrons fonctionner pour la mairie du 3^e arrondissement, construit, cours Gambetta, les « Galeries Modernes » entièrement en béton armé. Nous parlerons en son temps de ce genre de construction, qui fait son apparition en notre ville.

Je ne veux rien dire des nouvelles constructions qu'on est en train d'édifier aux abords de la gare des Brotteaux. Peu en faveur auprès des gens du métier, pas davantage auprès du public, je signale comme circonstances atténuantes qu'elles sont placées sur un terrain en location.

Pour me borner aux choses essentielles, je termine ma promenade au boulevard du Nord par un court aperçu sur la villa du n° 19, construite, pour le compte de M. Jules Paufigue, dans le charmant style Louis XVI. L'architecte, M. E. Cuny, aidé par l'entrepreneur bien connu, M. Claudius Pétavit, en est chargé : c'est déclarer qu'au point de vue du confortable et de l'architecture, tout sera parfaitement conçu et exécuté.

Au sous-sol se trouveront : vaste garage d'automobiles, cuisine et chauffage général. Par un vaste perron en pierre de taille, muni d'une balustrade en pierre, on accèdera au rez-de-chaussée, élevé de 2 m. 40 au-dessus du niveau du boulevard.

Là, sur un vaste hall, d'où partira un monumental escalier desservant le 1^{er} étage, s'ouvriront : grande salle à manger, office, petit et grand salon, salle de billard, et cela se prolongera magnifiquement au moyen d'une véranda ayant vue sur le Parc.

Les chambres de maîtres, avec salles de bains, sont indépendantes du 2^e étage, qui sera desservi par un autre escalier partant de l'office.

Les entrepreneurs sont : pour les terrassements, MM. Soly père et fils et Lédieu; maçonnerie et ciments, M. Pétavit Claudius; pierre de taille dure, Société anonyme des Car-

rières de Villebois; pierre de taille tendre, M. Vacher; charpente, M. Grépat; menuiserie, M. Pardon; serrurerie, MM. Neyret et Fils; plâtrerie et peinture, Union lyonnaise des Entrepreneurs de plâtrerie et peinture; zinguerie et plomberie, MM. Berdie et Cie; sculpture, MM. Pavi et Menut.

A. TUOTIOP.

CONCOURS

LYON

PROFESSEUR DE DESSIN ARTISTIQUE A LA MARTINIÈRE (*Résultats*).

M. Jean HEINZELMANN, architecte diplômé du Gouvernement, ancien élève diplômé de 1^{re} classe de la Martinière (promotion de 1896) a été classé le 1^{er} au concours annoncé pour l'obtention du poste de professeur de dessin artistique à l'Ecole de la Martinière.

Les membres du Jury du concours étaient : MM. Charruit, professeur au Lycée et à l'Ecole régionale d'Architecture; Bardey, Cahuzac et Rogniat.

CHAMBRE DE COMMERCE DE LYON

CONCOURS D'ORNEMENT (*Résultats*.)

Les projets du concours annuel de la Chambre de commerce, dont la *Construction Lyonnaise* a publié le programme le 1^{er} avril 1909, ont été déposés le 25 septembre dernier. Le Jury a attribué les récompenses suivantes :

Sculpture : 1^{er} prix, M. A. ROEBERG. — 2^e prix, M. L. DESCOMBES. — 3^e prix, M. M. MONTEINIER. — 1^{er} accessit, M. E. POLI.

Tissus : 1^{er} accessit, M. C. DORY.

Enseigne : 1^{er} prix, M. C. DORY. — 2^e prix, M. F. BERNARD. — 3^e prix, M. V. CURNIER et Mlle Alice MALBERT. — 1^{er} accessit, M. M. COMBET. — 2^e accessit, M. A. RODET. — 3^e accessit, MM. M. RIMAUD et Louis GENG.

Dentelle : 1^{er} prix, M. H. GINDRE. — 2^e prix, M. S. SIGALON. — 1^{er} accessit, M. F. BERNARD.

Fleurs : 1^{er} prix, Mlle L. TABOUILLOT. — 2^e prix, M. S. BOURG. — 1^{er} accessit, Mlle J. TESTON. — 2^e accessit, M. C. CHERVIN. — 3^e accessit, M. P. FRANCISQUE.

L'exposition des concours, au Palais du Commerce, reste ouverte au public jusqu'au dimanche soir 17 octobre, de midi à 4 heures.

LES ADJUDICATIONS DE BOIS DOMANIAUX

Nous annonçons, dans notre dernier numéro, l'insuccès, après Autun et Mâcon, de l'adjudication à Auxerre, le 13 septembre, des coupes de bois domaniaux. Une première adjudication, à Nantua, ayant également échoué à la même date, une nouvelle mise en vente avait lieu le 4 courant. M. le Trésorier-payeur général, M. le Sous-Préfet et M. le Conservateur des forêts étaient présents.

Les marchands de bois ont déclaré de nouveau qu'ils ne se rendraient acquéreurs d'aucune coupe. La vente a donc été encore ajournée. La déclaration suivante a été remise à M. le sous-préfet :

« Les marchands de bois, scieurs, exploitants ou patentés des chefferies de Nantua, Belley et Gex, réunis en Assemblée particulière, respectueux des décisions gouvernementales, acceptent l'article 66 du nouveau cahier des charges, mais sous les conditions suivantes : 1^o Que l'article 66 soit l'objet d'une loi approuvée et bien étudiée par les deux Chambres; 2^o que l'Etat, sous forme de charges ou en indiquant les Compagnies d'assurances, fixe lui-même le taux auquel l'adjudicataire sera garanti aux termes de l'article 66.

« Ils décident de s'abstenir d'acheter, de quelque façon que ce soit, les bois provenant de coupes domaniales, jusqu'à ce qu'ils aient obtenu satisfaction, afin de déterminer exactement les charges incombant à chaque adjudicataire. »

Voici sur quelles raisons se basent les marchands de bois pour résister à l'application de la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail, à laquelle les soumet un article nouveau du cahier des charges : cette explication est fournie par un des intéressés au journal *L'Eclair*, auquel nous l'empruntons.

« Suivant un usage déjà ancien, une partie du bois provenant des coupes de taillis appartient aux ouvriers bûcherons travaillant dans ces coupes et vendu par eux individuellement. Il y a donc de leur part un acte de marchand de bois, ils ne sont plus ouvriers.

« Or, comment pourrait-on appliquer la loi de 1898 telle qu'elle est aujourd'hui, dans ce cas particulier ?

« Un ouvrier exploite une coupe de taillis avec ses outils à lui et à telle époque qu'il lui plaît, souvent seul, donc impossibilité de le surveiller. Cet ouvrier peut aussi bien se blesser en exploitant son bois que celui de l'adjudicataire, puisqu'il a pour lui et vend à son profit la souche de ce bois.

« Si l'ouvrier se blesse en accomplissant un travail à lui, dont il doit seul tirer tout profit, pourquoi veut-on que le patron soit responsable ? Cela serait inique, et le législateur ne le voudra pas, et cela est pourtant avec la loi actuelle.

« C'est pourquoi, dans leur réunion générale du 2 octobre, les marchands de bois ont demandé qu'une loi soit élaborée spécialement pour la corporation des bûcherons. »

LYON

DOIT ÊTRE

TRANSFORMÉ ET EMBELLI

« — Ne craignez-vous pas que ce projet semble trop grandiose, trop ambitieux et, par cela même, soit considéré comme irréalisable ? »

Telle était de suite l'objection qui venait à l'esprit d'un de nos amis à qui nous montrions l'étude d'un ensemble de transformations de la ville dont nous avions pu avoir communication. Telle pourrait-elle se produire chez beaucoup de nos lecteurs, si nous ne la faisions précéder de quelques remarques préalables.

Il n'y a pas bien longtemps, quelques années à peine, depuis que la venue d'un plus grand nombre d'étrangers à Lyon et l'exode de beaucoup de nos compatriotes pendant la saison des voyages ont fait naître sur l'aspect des villes une foule de comparaisons, il n'y a pas bien longtemps qu'on s'est avisé que Lyon — abstraction faite de la beauté qu'elle emprunte à son site naturel — était loin d'offrir soit comme perspectives monumentales, soit comme art public, ce que l'on peut trouver dans beaucoup de villes de moindre importance.

Peu à peu, en dehors des professionnels, architectes, archéologues, ingénieurs et simples dilettanti, le grand public, mis en éveil et éduqué par les articles consacrés à ce sujet, a pris goût à la question des embellissements de Lyon, et l'on peut dire que ce qui autrefois restait du domaine purement spéculatif est maintenant entré de plain-pied dans les conversations et les discussions courantes.

La *Construction Lyonnaise* revendique sa part dans ce mouvement : en parcourant les trente années de sa collection, et principalement les quinze dernières, on peut se rendre compte qu'elle n'est restée étrangère à rien de ce qui s'est fait pour l'amélioration et l'embellissement de la ville ; qu'elle a exposé tous les projets, dont beaucoup ont été suivis d'exécution, et elle peut constater avec satisfaction que constamment ses archives sont consultées par ceux qui suivent l'évolution et le développement de la ville.

Mais elle n'oublie pas tous ceux qui sont animés du même amour de notre grande cité : au premier rang, à côté de ses grands confrères quotidiens, se trouve le *Lyon Universitaire* qui, avec une belle vaillance et l'indépendance qui sied à l'organe de la jeunesse studieuse, s'efforce sans relâche de faire pénétrer le goût du beau, du grand, du mieux ; le *Lyon Touriste*, organe de notre Syndicat d'initiative, qui a accompli en quelques années une œuvre de propagande en faveur de Lyon des plus méritoires ; la Société d'Etudes pour l'embellissement et la prospérité de la ville, et

toute une pléiade de collaborateurs compétents qui ont apporté à ce vaste programme l'appui d'une plume autorisée.

Aujourd'hui, nous avons le plaisir de commencer la publication, avec plans à l'appui, d'un rapport adressé à M. le Maire de Lyon, par M. Henri Moncorger, architecte du Département du Rhône, en retraite, concernant une série de transformations à opérer à Lyon.

Le programme est vaste et il n'entre certes pas dans les vues de son auteur, comme on le verra par la suite de l'exposé, qu'il doive être exécuté d'un seul coup. Ainsi que nous l'avons à maintes reprises réclamé, il répond au besoin d'un plan d'ensemble, dont les diverses parties feraient l'objet d'exécutions successives et même susceptibles de modifications. Si ces transformations se réalisaient, elles apporteraient des améliorations importantes dans la viabilité de notre cité, tout en lui donnant un caractère de grandeur digne de son rang et de sa position.

Ce travail considérable a été soumis, sur la demande de son auteur, à l'appréciation d'une Commission spéciale, prise au sein de la Société académique d'Architecture de Lyon, qui en a accepté le patronage et le publié, avec des appréciations élogieuses, dans son *Bulletin* de septembre.

Rappelons en même temps que, dès 1882, les architectes G. André, E. Bissuel et H. Carrel avaient publié un *Projet d'assainissement de la presqu'île lyonnaise dans la partie comprise entre la place des Cordeliers et la place Bellecour*, en reprenant l'œuvre importante si vigoureusement entreprise en 1847 par Savoie et Poncet, et qu'ils avaient également présenté à ce sujet un rapport au Maire de Lyon. Espérons que le présent projet, qui rappelle celui-là dans quelques-unes de ses grandes lignes en y apportant les modifications nécessitées par les conditions actuelles de la circulation et certains tracés déjà réalisés, obtiendra un meilleur sort que son devancier et retiendra l'attention de notre Assemblée municipale.

Quoi qu'il en soit, nos lecteurs y trouveront, nous n'en doutons pas, un grand intérêt et nous sauront gré de le leur avoir fait connaître.

Henri SOULU.

Au moment où tant d'édifices publics sont ou vont être désaffectés, et où de nouveaux projets d'embellissement et de transformation de quartiers font l'objet de la préoccupation de la Presse locale, je crois devoir, en ma qualité de vieil architecte lyonnais, appeler votre attention sur la nécessité qu'il y aurait à se préoccuper dès maintenant de cette question, en prenant pour base de rayonnement et de rajeunissement du centre de la ville la place de la République.

Il y a évidemment dans cette étude, comme dans toutes celles de cette nature, des parties qui peuvent être exécutées de suite, d'autres possibles dans un avenir plus ou moins éloigné, et, enfin, des parties moins utiles où l'imagination prend hardiment son essor ; mais, ce qu'elle fait du moins ressortir clairement, c'est un ensemble d'améliorations toutes possibles.

Il faut bien le dire, ce qui a toujours fait défaut à notre ville, que vous voulez voir plus grande et plus belle encore, ainsi que vous le disiez si bien dans votre discours, à la distribution des prix de l'Ecole Nationale des Beaux-Arts, du 25 juillet 1907, c'est un plan d'ensemble largement conçu par l'élite de ses artistes en dehors de toutes préoccupations financières, laissant à une Commission spéciale, dite exécutive, le soin de rendre réalisable en temps voulu les idées émises.

Tant qu'il n'en sera pas ainsi, ne nous étonnons pas de voir, par exemple : un cours Vitton rétréci dans une partie de son parcours ; des monuments publics, même récemment construits, accolés à des immeubles de rapport, et des perspectives gênées par des constructions qu'il eût été facile de ne laisser édifier qu'en bonne place.

Nous connaissons trop tous ici, Monsieur le Maire, votre goût délicat, pour ne pas comprendre que toutes vos sympathies doivent aller à un plan d'ensemble de la ville harmonieux et homogène.

A un autre point de vue, c'est à vous que reviendrait l'honneur d'avoir créé pour Lyon une ère nouvelle de prospérité, de vie et d'activité, qui lui manque depuis bientôt dix ans.

Les divers projets que je vous propose auraient en effet ce résultat de nécessiter dans la ville le séjour de beaucoup d'ouvriers, d'où la vie commerciale accrue et l'aisance générale augmentée.

Que les idées que je vais émettre fassent naître, pour quelques causes que ce soient, le sourire ou d'autres sentiments,

il m'importe peu ; n'ayant en vue que l'intérêt de notre ville natale, je me contenterai de dire aux sceptiques : erreur aujourd'hui, vérité demain, et, estimant que, pour des considérations de cet ordre, l'idée doit primer la phrase, j'entre en matière sans autre préambule.

Mon projet n° 1, relatif à la désaffectation de l'Hôtel-Dieu (que de peine pour aboutir à une chose aussi raisonnable), comprendrait :

En *a*, dans les bâtiments en bordure sur le quai, lesquels seraient conservés, l'aménagement de la Bibliothèque de la Ville et de ses archives ; à ces dernières seraient jointes celles du Département et autres actuellement éparses dans les divers arrondissements.

Emplacement central, majesté de forme des bâtiments, isolement complet de ces derniers sur toutes faces, ampleurs des locaux, éclairage superbe, tranquillité du lieu choisi, etc., etc. Tout, en un mot, semble indiquer que c'est sur ce point de la ville que la pensée doit élire domicile.

Le vote du Conseil municipal, du 9 août 1909, affectant l'Archevêché à la Bibliothèque de la Ville, ne modifie en rien ma manière de voir à ce sujet. Mieux éclairée par les raisons qui précèdent et par une étude plus approfondie de la question, je ne doute pas que cette Assemblée ne rapporte sa décision.

Comme vous le voyez, la chapelle et le cloître seraient conservés pour, le tout, être affecté à tels besoins spéciaux reconnus compatibles avec le classement projeté de cet édifice au nombre des monuments historiques.

En *b*, un délaissé de 3.300 mètres carrés, isolé sur toutes ses faces, serait d'autant plus propice, ce me semble, à l'édification de l'Hôtel des Postes, Télégraphes et Téléphones, qu'il est bien central et qu'il offre une surface utilisable bien supérieure à celle de l'emplacement du marché de la place Henri IV, à Perrache, qui n'était que de 960 mètres carrés.

En *c*, *c*, serait ouverte une large voie destinée à réunir directement la place de la République au pont de la Guillotière.

En *d*, *d*, *d*, *d* et *d'* seraient construits des immeubles de rapport de tout premier ordre.

En *e*, dans partie des bâtiments de l'hospice de la Charité, pourrait être installé un hôpital de triage, ainsi que tous les services généraux actuels de l'Hôtel-Dieu.

Enfin, en *f*, dans le couvent des Carmes-Déchaussés, en cours d'aménagement pour les Archives départementales, pourrait être facilement installé un hôpital d'enfants.

Mon projet n° 2, qui comporte l'agrandissement de la place de la République, en prévision d'une intense circulation sur ce point motivée par les neuf grandes voies qui viennent ou viendront tôt ou tard aboutir à ce carrefour, comprendrait en son centre un grand arc de triomphe en l'honneur de la République.

Du haut de cet édifice, le spectateur contemplerait, par un simple mouvement tournant sur place, la ville entière, qu'il admirerait sous ses aspects les plus divers. Monuments, places, quais, fleuve, rivière, ponts et collines, toute la magnificence de Lyon, en un mot, apparaîtrait comme par enchantement à ses yeux émerveillés.

Quant au monument Carnot, il pourrait être réédifié sur la place de la Bourse, transformée en square, c'est-à-dire sur le lieu même où s'est déroulé le triste événement historique qui l'a motivé.

Mon projet n° 3, création d'une voie nouvelle entre la place de la République et le quai de la Pêcherie, n'est autre, presque en ligne droite, que le prolongement naturel de celle *c*, *c*, figurée à mon projet n° 1.

Par ce tracé, qui finirait d'assainir le centre de la ville, les vastes magasins des Deux-Passages trouveraient en *h* le moyen de s'agrandir et de s'affirmer encore davantage, au

point de vue immobilier, comme une des premières maisons de commerce de Lyon.

En *i*, îlot entièrement dégagé sur ses quatre faces par le prolongement de la rue Saint-Bonaventure jusqu'à la rue de la République, le Crédit Lyonnais pourrait y édifier, dans toute l'ampleur qui lui serait nécessaire, un établissement modèle de Banque moderne.

Le Palais du Commerce, dégagé de cet établissement financier et du Musée industriel qu'il contient (voir ce qui est dit à ce sujet à mon projet 6), deviendrait suffisant pour sa destination.

Le Grand Bazar pourrait s'installer en *j*, avec ascenseurs centraux desservant tous les étages. La surface actuelle pourrait être ainsi plus que doublée.

Le théâtre de la Scala pourrait trouver sa place en *n*, si ses bénéfices sont suffisants pour lui permettre le choix de ce bel emplacement.

Enfin, l'Ecole des Beaux-Arts, qu'il est actuellement question de déplacer, pourrait peut-être trouver sa vraie place en *g* du grand Lycée.

En bordure sur le quai du Rhône et isolé sur toutes ses faces, cet emplacement central à proximité du Musée et de la Bibliothèque de la Ville que je propose d'installer en *a* de mon projet 1, répondrait peut-être à tous les besoins d'un établissement de cette nature. La surface disponible serait environ de 2.650 mètres carrés.

Mon projet n° 4 touche à un point bien controversé, la reconstruction du pont de l'Hôtel-Dieu dans le prolongement des rues Servient et Childebert, ou dans l'axe de la Préfecture.

Dans ma pensée, ce pont devant être œuvre d'art parfaite et ultra monumental, je n'ai pas hésité, pour cette raison, à le projeter suivant ce dernier parti.

Dans mon étude, vous le voyez, tous les immeubles compris entre le Rhône, le cours de la Liberté et les rues Servient et de Bonnel seraient appelés à disparaître pour, sur leur emplacement, être créés de vastes jardins destinés à dégager complètement la façade principale de la Préfecture.

Comme il est évident que l'achat et la démolition immédiate de ces immeubles serait un gros morceau pour les finances de la Ville, un moyen tout naturel se présente de faire face à cette dépense : acquérir de suite pour cause d'utilité publique, puis démolition ultérieure en percevant jusqu'à ce moment les loyers en cours ou à renouveler par périodes uniformes à fixer.

Esthétiquement, ce pont est à sa vraie place sur l'emplacement que j'indique ; et, commercialement parlant, c'est-à-dire au point de vue roulage, il n'y a pas de raisons pour que, avec les grands dégagements que je prévois à chacune de ses extrémités, la rue de Bonnel soit moins favorisée que la rue Servient. Il est à remarquer que ces deux rues ont même longueur, même largeur, et qu'elles ont enfin toutes deux pour même aboutissant le mur d'enceinte de la caserne de la Part-Dieu.

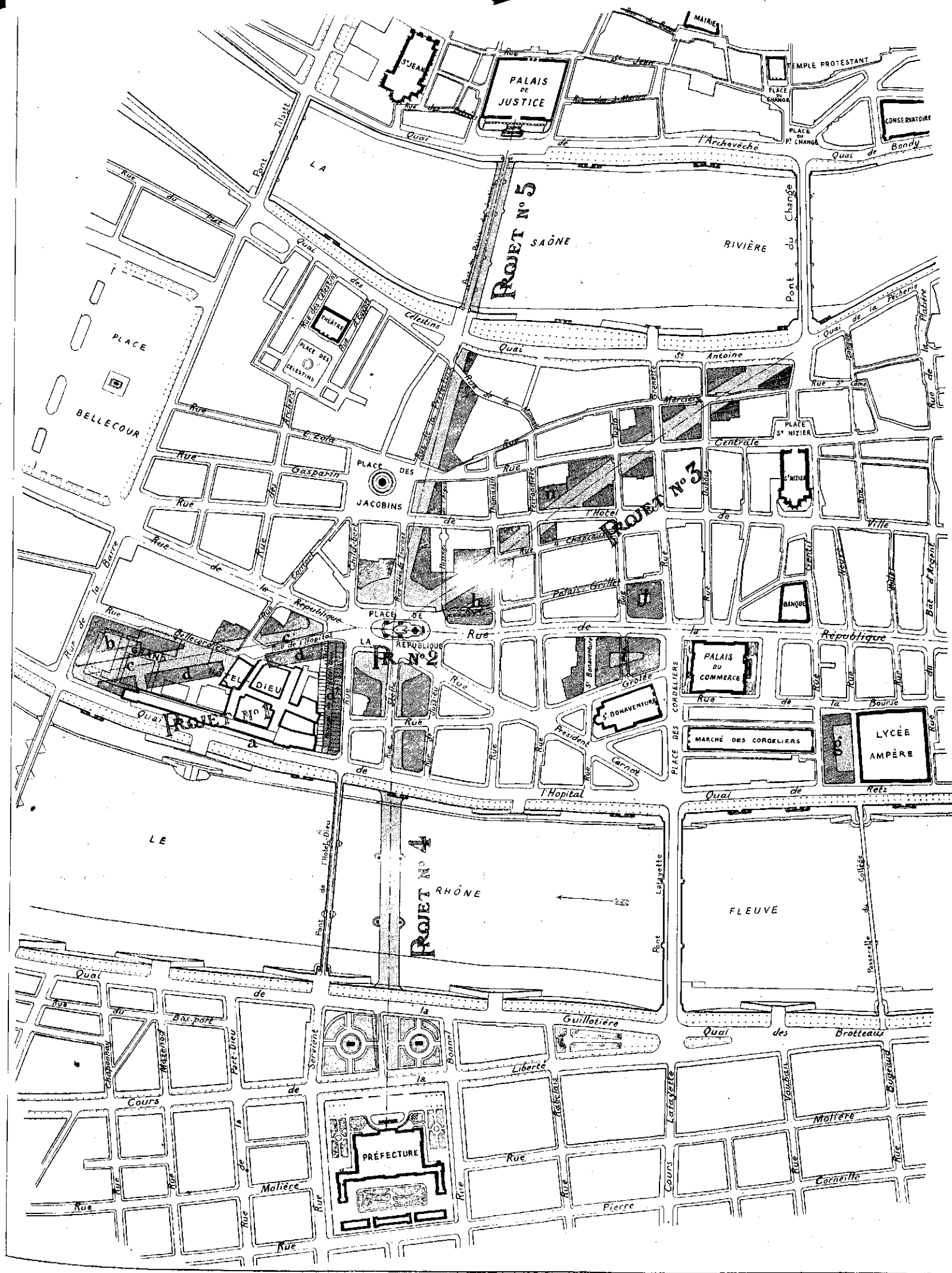
Je ne crois pas que la largeur de ce pont puisse être inférieure à 22 mètres ; et la Ville devra, pour bien marquer le caractère grandement artistique qu'elle entend donner à cette œuvre, mettre ce projet au concours, avec primes largement rémunératrices à distribuer à l'élite des architectes et statuaires français qui seront conviés à y prendre part.

Il est sous-entendu que l'exécution de ce chef-d'œuvre, en ce qui concerne sa partie purement technique, serait confiée à nos ingénieurs des ponts, dont la science égale le talent de nos plus grands artistes.

Quant à la caserne de la Part-Dieu, condamnée aujourd'hui, elle pourrait, il me semble, parfaitement convenir à une grande école d'exercices physiques.

(A suivre.)

H. MONCORGER.



TRANSFORMATION ET EMBELLISSEMENT DE LYON. — Projet de M. H. MONCORGER. (Echelle 1/5000.)

N° 1. Désaffectation de l'Hôtel-Dieu et création d'une grande voie nouvelle reliant directement la place de la République au pont de la Guillotière. — N° 2. Agrandissement de la place de la République motivé par les 9 grandes voies qui y aboutissent ou y aboutiront un jour et création en son centre d'un grand arc de triomphe à la gloire de la République (le monument Carnot pourrait être réédifié place de la Bourse transformée en place).

N° 3. Réunion directe de la place de la République au quai de la Pêcherie par une grande voie nouvelle. — N° 4. Réunion directe de la place de la République à la Préfecture par un pont ultra monumental sur le Rhône. — N° 5. Nouvelle voie d'accès entre la place de la République et le Palais de Justice (un pont monumental).

TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

— DOUBS. — Prochainement aura lieu l'adjudication des travaux pour l'alimentation en eau potable, devis 76.000 fr., d'*Hérimoncourt*. — Les travaux suivants seront mis en adjudication très prochainement à la sous-préfecture de Montbéliard. *Bizot* : Réfection de la couverture du lavoir et recimentage du réservoir. Montant, 2.453 fr. 50. Architecte, M. Painchaux, à Besançon. *Courcelles-les-Montbéliard* : Construction d'un lavoir sur le canal du Rhône au Rhin. Montant, 1.719 fr. 74. Architecte, M. Surleau, à Montbéliard. *Ecot* : Réparations aux toitures de l'église et de l'école. Montant, 1.496 fr. 50. Architecte, M. Surleau. *Fontenelles* : Nivellement et clôture du jardin de la cure. Montant, 2.924 fr. 78. Architecte, M. Painchaux. *Audincourt* : Couverture du ruisseau Ténube dans la rue de Dasle. Montant, 26.207 fr. 09. Auteurs du projet, MM. les Ingénieurs du service hydraulique.

— HAUTE-LOIRE. — Le Conseil municipal d'*Yssingeaux* a approuvé les projets suivants : Construction de nouveaux cabinets d'aisance au groupe scolaire ; réparations et aménagements aux écoles communales ; percement d'une rue entre la rue de Lyon et l'avenue Chausand. Cette dernière avenue sera rechargée, ainsi que le boulevard Saint-Pierre. Montant total, 70.000 francs. — Le Conseil départemental a approuvé les plans et devis et la demande de subvention pour la construction d'office d'un groupe scolaire à *Saint-Paul-de-Mons* (chef-lieu). — La commune de *Craponne-sur-Arzon* consacre une somme de 25.000 francs à la construction d'écoles, par moitié à chacun des hameaux de Cuberolles et de Montel-de-Soulaige. Une somme de 108.000 francs est attribuée à cette commune, pour adduction d'eau.

— ISÈRE. — Le Conseil municipal de *Vienne*, après délibération, a voté une souscription de 100 francs pour l'organisation d'un concours d'avant-projets du canal latéral au Rhône, de Lyon à Arles. — La ville de *Saint-Marcellin* a décidé le transfert de l'école supérieure de filles dans les bâtiments de l'ancien couvent de la Visitation : les travaux sont évalués à environ 100.000 francs. — Le Conseil municipal de *Montferrat* a adopté les plans et devis pour la reconstruction de l'école de la Vironière. — Prochainement seront mis en adjudication, à *Tullins*, les travaux de nivellement de la place du Marché et d'installation de la canalisation. — La ville de *Domène* a décidé la construction d'un abattoir public sur le terrain de Coquet-Ermond, et affecté à ce projet une somme de 25.000 francs.

— LOIRE. — La Municipalité d'*Izieux* a approuvé les travaux communaux suivants : Réfection en ciment armé des tabliers des ponts suspendus sur le P.-L.-M. ; construction du chemin vicinal d'Izieux à Fouey et à Bonzieux, 20.000 fr. ; construction d'un égout entre la grange Payre et la rue Gambetta, 4.000 francs ; pavage de la rue Henri-Castel, 12.000 francs.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Délimitation des parties de l'Hôtel de Ville de Lyon classées comme monument historique.

A l'occasion d'un projet de travaux à exécuter à la fontaine placée dans la cour basse de l'Hôtel de Ville de Lyon, M. Selmersheim, inspecteur général des monuments historiques, a adressé au sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts un rapport d'après lequel les fontaines, de construction moderne, ne peuvent être comprises dans le classement prononcé.

De l'avis du sous-secrétaire d'Etat, le classement ne doit s'étendre qu'aux constructions remontant aux règnes de Henri IV et de Louis XIII, c'est-à-dire au bâtiment principal sur la place des Terreaux, aux deux ailes et à la galerie circulaire limitant la cour supérieure à l'est, à l'exclusion des fontaines et de la galerie édifiée sous Napoléon III et reliant les deux ailes à leurs extrémités.

Décisions approbatives.

Ont été approuvées les soumissions suivantes : 13 septembre, MM. SOLY et Cie, *fondations spéciales* des 2^e et 3^e groupes de bâtiments des abattoirs et marché aux bestiaux de la Mouche. — 17 septembre, *bâtiment d'habitation pour les gardes du Parc de la Tête-d'Or* : MM. BRUNARD FILS (6^e lot, ferronnerie et autres travaux de serrurerie) ; BERTIN, BOUCHÉ et Cie (7^e lot, dallages en mosaïque, et 8^e lot, revêtements en lithexyle ou produits analogues en remplacement de parquets) ; JOUVEAU (9^e lot, fourneaux et poêle de buanderie) ; GUINET et VERZIER (10^e lot, cheminées en marbre et pierre). — 19 septembre, travaux d'agrandissement du groupe scolaire de Montchat : MM. FORAZ (terrassements, maçonnerie, pierre de taille et ouvrages en ciment) ; RAFFY (charpente) ; SECRET (menuiserie) ; UNION DES MÉTALLURGISTES (serrurerie) ; PETAVIT (ferblanterie, zinguerie, plomberie) ; PAUTY (plâtrerie, peinture) ; CHATOUX (installation de dix stalles avec vestiaire) ; L'ASPHALTE (dallage en asphalte) ; BOUCHAYER et VIALLET (installation d'un chauffage à basse pression et service d'eau chaude à usage de bains par aspersion).

Les Architectes du Rhône et la reconstruction de l'Hôtel-Dieu.

La Commission de reconstruction de l'Hôtel-Dieu a décidé de confier l'édification du futur hôpital à un groupe d'architectes qui seront placés sous la direction d'un architecte directeur.

L'architecte directeur devant être désigné dans l'une des prochaines séances de la Commission, les candidats sont invités à faire leur demande, accompagnée de leurs titres, à M. le Maire de Lyon, président de la Commission, à l'Hôtel de Ville, avant le 22 octobre courant.

Les candidats devront être établis à Lyon ou dans le département du Rhône.

La Salle des fêtes du palais du quai de Bondy.

A la séance du Conseil municipal du 4 courant, M. Renard a posé une question au sujet des travaux d'achèvement de la salle de concerts du Palais municipal des Expositions du quai de Bondy, dont la *Construction Lyonnaise* a entretenu ses lecteurs dans son numéro du 1^{er} mars dernier. M. le Maire a fait savoir au Conseil qu'on prélèvera sur l'emprunt de 35 millions les 150.000 francs nécessaires à l'achèvement de cette salle. Cette réponse corrobore l'information déjà ancienne que nous venons de rappeler et dont nous sommes heureux de voir ainsi confirmer l'exactitude.

Union architecturale de Lyon.

Le bureau de cette Société est ainsi composé pour 1909-1910 :

MM. PEHU, président ; FLAHAUT, vice-président ; DESVIGNES, secrétaire ; PAUME, trésorier ; GARCIN, archiviste ; BELLIN, référendaire ; BONNETIN, secrétaire-adjoint.

Examens d'entrée à l'Ecole Centrale lyonnaise.

La deuxième session des examens d'entrée à l'Ecole Centrale Lyonnaise s'ouvrira mardi 26 octobre, à 8 heures du matin, au local de l'Ecole, rue Chevreul. — A la même date, s'ouvriront également les cours préparatoires institués sous le patronage de l'Administration de l'Ecole Centrale et avec le concours des professeurs de l'Ecole. — Pour les inscriptions à l'année préparatoire, s'adresser à M. L. Barbier, directeur des cours, 6, place Ollier.

Nécrologie.

Le 30 septembre dernier est décédé, à l'âge de soixante-dix ans, M. Pierre SAVY, entrepreneur à Rillieux (Ain). — Le 11 octobre est décédé, à Lyon, dans sa soixante-cinquième année, M. Hippolyte DUMONT, entrepreneur, ancien juge au Tribunal de commerce (1893-1897), ancien président du Conseil d'administration et président honoraire de la Société « l'Auxiliaire », ancien président de la Société « l'Enseignement libre ».

Bibliographie.

Nous remarquons, dans le numéro du 10 octobre de l'intéressante *Revue polytechnique* de Genève, un article très documenté avec illustrations sur le « Concours au deuxième degré pour l'élaboration des plans d'un bâtiment d'école secondaire et supérieure de jeunes filles, aux Petits-Délices (Genève) » ; une étude toute d'actualité : « Qu'est-ce que l'aviation ? », illustrée ; des renseignements sur l'« Etat actuel de l'électrochimie et de ses applications » et « sur les bases des théories scientifiques de l'électrostatique ».

Changement d'adresse.

Les bureaux, chantiers et appartements de M. Claudius Pétavitt, entrepreneur, sont maintenant transférés aux numéros 65-67 de la rue de Créqui (téléphone 8-77).

Destruction des insectes nuisibles.

La Station entomologique de la Faculté des Sciences de Rennes fournit gratuitement tous les renseignements concernant les moyens à employer pour détruire les insectes nuisibles. — Ecrire à M. F. Guitel, professeur à la Faculté des Sciences de Rennes, en lui envoyant le nom ou un échantillon de l'insecte à détruire.

Fourniture de ciment Portland.

Il sera procédé, les 20 octobre et 5 novembre 1909, au Comité des travaux de la digue de Guadalcacín, à Guadalcacín (Espagne), à l'adjudication de deux lots de 150 tonnes chacun de ciment Portland artificiel. — L'importance de chaque concours n'excédera pas 10.000 pesetas. — Pour renseignements, s'adresser audit Comité, à Guadalcacín.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX A LYON

1 ^{er} Octobre 1909	DROITS D'ACCISE EN SUS les 100 kil.	
Cuivre en lingots affiné	165 »	167 50
— en planche rouge	197 50	202 50
— — — jaune	165 »	175 »
Etain Banca en lingots	377 50	382 50
— Billiton et détroits en lingots	372 50	377 50
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumon	39 50	40 50
— — — tuyaux et feuilles	42 50	43 50
Zinc refondu 2 ^e fusion	57 »	58 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne	74 »	76 »
— — — Autres marques	73 »	74 »
Nickel brut pour fonderie	550 »	» »
— laminé	600 »	» »
Aluminium brut pour fonderie	210 »	» »
— laminé	330 »	» »
Fer laminé 1 ^{re} classe	20 50	21 »
Fer à double T, A O	21 50	22 »
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus	21 50	22 »

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 27 Septembre au 10 Octobre 1909

Rue Tronchet, 66. Usine. Propr., Compagnie du Gaz. Arch., M. Burel, quai Saint-Vincent, 30.

Rue Gensoul. Maison. Propr., Société du parc Chaussagne. Sociét., M. Bourgey. Arch., M. Hamm, rue Poizat, 9, Villeurbanne.

Chemin de Saint-Just à Saint-Simon, 33. Exhaussement. Propr., M. Grosjean, à Lancié (Rhône).

Rue des Anges, 36. Exhaussement. Propr., Mme Romanet, rue Basses-Verchères. Arch., M. Challand, rue Sainte-Pauline, 13.

Chemin des Pins, 110. Maison. Propr., M. Roux. Arch., M. Pinet, chemin des Pins, 197.

Rue Trarieux. Maison. Propr., M. Roux. Arch., M. Pinet, chemin des Pins, 197.

Cours Henri, angle rue Charles-Richard. Maison. Propr., M. Montet. Arch., M. Pinet, chemin des Pins, 197.

Rue de la Buire, 67. Usine. Propr., MM. Vialle frères et Arlaud, avenue Félix-Faure, 66. Entrepr., M. Nauche, rue de l'Abondance, 49.

Boulevard du Nord. Maison. Propr., M. Majola, place des Jacobins, 9. Arch., M. Martignon, rue Pierre-Corneille, 12.

Boulevard du Nord. Maison. Propr., M. Prat, chemin d'Alaï, 71. Arch., M. Martinon, rue Pierre-Corneille, 12.

Cours Vitton. Maison. Propr., M. Pillon, rue Dedieu. Arch., MM. Lanier et Bonnamour, rue de l'Hôtel-de-Ville, 55.

Cours Vitton. Maison. Propr., M. Richoux, avenue de Saxe, 129. Arch., M. Vermorel, cours Vitton, 27.

Chemin des Pins, 63. Bâtiment. Propr., M. Veyron. Arch., M. Pinet, chemin des Pins, 197.

Grande rue de Cuire, 9. Exhaussement. Propr., M. Donat. Arch., M. Pinet, chemin des Pins, 197.

Rue Saint-Lazare, 8. Hangar. Propr., M. Barre, rue Montèsquieu, 87.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Rhône. — 3 octobre. — *Mairie de Larajasse.* — Construction du chemin vicinal ordinaire n° 14. Montant, 8.500 fr. Soumissionnaires : M. Romand, 8 p. 100 d'augmentation. — MM. C. Dauphin, Feneysrol, prix du devis. Adjud., M. Gabriel Grange, à Larajasse, 2,30 p. 100 de rabais.

Rhône. — 5 octobre. — *Mairie de Lyon.* — Mise en état de viabilité des rues nouvelles ouvertes dans le III^e arrondissement. Montant, 47.640 fr. Soumissionnaires : MM. C. Monin, 1 p. 100. — L. Dufler, 2 p. 100. — Adjud., M. Ermant Canque, 2, rue d'Amboise, à Lyon, 5 p. 100 de rabais.

Rhône. — 7 octobre. — *Mairie de Lyon.* — Construction d'un monument crématoire au cimetière de la Guillotière. — 1^{er} lot. Terrassements. Montant, 9.782 fr. 16. Soumissionnaires : MM. Bourdeauy, 5,60 p. 100. — Soly père et fils et Ledieu, 6,50 p. 100. — Desflaches, 2 p. 100. — Non adjud., le minimum de rabais n'étant pas atteint. — 2^e lot. Maçonnerie. Montant, 44.172 fr. 48. Soumissionnaires : MM. Bourdeauy, 17 p. 100. — Grange frères, 16,79 p. 100. — Bouchet, 14,60 p. 100. — Sautour, 12,75 p. 100. — Adjud., M. Peix, 8, rue de la Lône, à Lyon, 20 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Pierre de taille dure. Montant, 33.625 fr. 37. Soumissionnaires : MM. J.-M. Péju, 14,10 p. 100. — Besson frères, 12,25 p. 100. — Mme veuve Péju, 11,50 p. 100. — M. Derriaz, 11 p. 100. — Société des ouvriers tailleurs de pierre et carriers de Villebois, 9,75 p. 100. — Société des carrières de Villebois, 9,60 p. 100. — Adjud., M. Vacher, 35, rue Tronchet, à Lyon, 15,35 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Pierre de taille tendre. Montant, 50.066 fr. Soumissionnaires : MM. Jammès, 15,15 p. 100. — Lagarde, 15,03 p. 100. — Delon, 12 p. 100. — Motte, 10,10 p. 100. — Duboin, 7,50 p. 100. — Adjud., M. Albert Hugues, à Saint-Restitut (Drôme), 18,07 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Dallages et ciments. Montant, 2.580 fr. 18. Soumissionnaires : MM. Bourdeauy, 21,20 p. 100. — Poulin, 17,10 p. 100. — Adjud., M. Berby, 80, rue de la Buire, à Lyon, 22,15 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Mosaique. Montant, 3.005 fr. 64. Adjud., MM. Bertin, Bouché et Cie, 18, rue de la Rize, à Lyon, 23 p. 100 de rabais. — 7^e lot. Charpente en bois. Montant, 8.499 fr. 30. Soumissionnaire : M. Lafosse, 15,78 p. 100. — Adjud., Association des ouvriers charpentiers de Lyon, 5, rue de Bruxelles, à Villeurbanne, 21,55 p. 100 de rabais. — 8^e lot. Menuiserie. Montant, 4.170 fr. Soumissionnaire : M. Varignier, 18 p. 100. — Adjud., M. Lafosse, 131, avenue Berthelot, à Lyon, 19,78 p. 100 de rabais. — 9^e lot. Charpente métallique. Montant, 2.000 fr. Soumissionnaires : MM. Holstein et Cie, 34,75 p. 100. — Euler et Goy, 34,10 p. 100. — Vincent, 31,75 p. 100. — Gauthier, 15,76 p. 100. — Adjud., M. Dérobert, 1, chemin du Pré-Gaudry, à Lyon, 35,10 p. 100 de rabais. — 10^e lot. Serrurerie. Montant, 3.082 fr. Soumissionnaires : MM. Gauthier, 33,05 p. 100. — Vincent, 32,75 p. 100. — Gout, 30,75 p. 100. — Union des métallurgistes, 29,75 p. 100. — MM. Brunard fils, 26,50 p. 100. — Euler et Goy, 22,10 p. 100. — Chuzel, 21,32 p. 100. — Adjud., M. Godard, 56, rue Auguste-Comte, à Lyon, 33,25 p. 100 de rabais. — 11^e lot. Plâtrerie, peintures. Montant, 4.732 fr. 80. Soumissionnaires : MM. Pauty, 23,60 p. 100. — Union lyonnaise, 11,75 p. 100. — M. Paris, 10,60 p. 100. — Adjud., M. Castéras, 53, rue de la Thibaudière, à Lyon, 24,25 p. 100 de rabais. — 12^e lot. Couverture en tuiles écailles. Montant, 2.596 fr. 85. Adjud., Société ouvrière des ferblantiers, plombiers, zingueurs, 40, rue Saint-Michel, à Lyon, 19,25 p. 100 de rabais. — 13^e lot. Plomberie et zinguerie. Montant, 7.900 fr. 24. Soumissionnaires : MM. Guttin, 30,05 p. 100. — Boussat, 28,60 p. 100. — Adjud., Société ouvrière des ferblantiers, plombiers, zingueurs, 32 p. 100 de rabais. — 14^e lot. Pavage. Montant, 2.341 fr. 15. Soumissionnaire : M. Desflaches, 2 p. 100. — Adjud., M. Gilbert, chemin de la Croix-Morlon, à Saint-Aléon-Lyon, 10 p. 100 de rabais. — *Avis.* Les travaux du 1^{er} lot (terrassements), n'ayant pas donné de résultat, MM. les Entrepreneurs sont invités à faire parvenir leurs propositions à M. le Maire de Lyon, par la poste et sous pli cacheté, au plus tard le 23 octobre.

Rhône. — 8 octobre. — Compagnie P.-L.-M. — Travaux d'installation d'un pont tournant de 23 mètres à la gare de Fix-Saint-Genève. Montant, 10.000 fr. Soumissionnaires : M. Milamant, prix du devis. — Mme veuve Riboulon, 1 p. 100. — MM. Martin, 1,50 p. 100. — Lebouchard, 9,35 p. 100. — Souriot père et fils, 11,30 p. 100. — Lachanne et Villetelle, 12,25 p. 100. — Adjud., M. Robinet, à Saint-Just-sur-Loire (Loire), 14,25 p. 100 de rabais.

Ain. — 10 octobre. — *Mairie de Villette.* — Travaux d'adduction d'eau. Montant, 5.736 fr. 60. Adjud., M. Larmarand, à Ambérieu-en-Bugey, prix du devis.

Doubs. — 5 octobre. — *Mairie de Viéthorey.* — Construction d'un réservoir. Montant, 8.250 fr. 25. Adjud., M. Trimaille, à Clerval, prix du devis.

Haute-Savoie. — 3 octobre. — *Mairie de Saint-Gervais-les-Bains.* — Reconstruction du pont de Bionnay. Montant, 9.500 fr. Adjud., M. Massera, à Saint-Gervais, 15 p. 100 de rabais.

Haute-Savoie. — 5 octobre. — *Préfecture.* — Manigod. Construction d'une école au hameau de Tournance. Montant, 12.180 fr. 19. Soumissionnaires : MM. M. Bogue, 16 p. 100. — J. Mermillod, 15 p. 100. — L. Guelpa, 5 p. 100. — G. Belleville, 2 p. 100. — Adjud., M. Hippolyte Riondel, aux Clefs, 1 p. 100 de rabais.

Haute-Savoie. — 10 octobre. — *Mairie d'Evires.* — Construction d'une école de garçons. Montant, 26.253 fr. 55. Soumissionnaires : MM. Nicollin Georges, 1 p. 100. — Lamouille, 1 p. 100. — Ceruto, 4 p. 100. — Paganotti, 4 p. 100 d'augmentation. — MM. Nicollin Ernest, 1,50 p. 100. — Perino frères, 1 p. 100. — Adjud., M. Carrier, à Evires, 3 p. 100 de rabais.

Haute-Savoie. — 10 octobre. — *Mairie de Saint-Gervais-les-Bains.* — Construction d'un égout. Montant, 5.801 fr. Adjud., M. Cardoletti, à Saint-Gervais, 14 p. 100 de rabais.

Jura. — 7 octobre. — *Préfecture.* — Syndicat de Vaudrey. Irrigation et assainissement de la prairie de Vaudrey. Montant, 84.500 fr. Aucun soumissionnaire.

Saône-et-Loire. — 9 octobre. — *Préfecture.* — Plantation d'arbres. Montant, 2.000 fr. Soumissionnaire : M. Falconnet-Charlet, 5 p. 100. — Adj., M. Sarry, à Autun, 10 p. 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 1^{er} octobre. — *Sous-préfecture de Chalon-sur-Saône.* — Saint-Denis de Vaux. Construction d'un mur de clôture, grille et chemin d'accès du cimetière. Montant, 5.795 fr. Adjud., M. Mouratille, à Saint-Amour (Jura), 7 p. 100 de rabais.

Var. — 10 octobre. — *Mairie de Fréjus.* — Construction d'un réseau d'égouts. Montant, 110.000 fr. Soumissionnaires : MM. J. Meiffier, E. Chapon, R. Balitraud, M. Bourillon, E. Jonquères, L. Charlois, prix du devis. — MM. F. Cabasse, 1 p. 100. — F. Faraut, 1 p. 100. — B. Martino, 1 p. 100. — A. Suveran, 1 p. 100. — L. Carestiate, 1 p. 100. — U. Truffier, 1,50 p. 100. — A. Poipau, 2 p. 100. — F. Frechetti, 4 p. 100. — F. Marin, 5 p. 100. — A. Marin, 10,25 p. 100. — Adjud., M. Lucien Desdache, à Nice, 25 p. 100 de rabais.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Samedi 23 octobre. — *Mairie de Lyon.* — Construction d'un monument crématoire au cimetière de la Guillotière (Directeur des travaux, M. Etienne Curny, architecte, 64, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Lyon). — 1^{er} lot. Terrassements. Montant, 9.782 fr. 46. Cautionnement, 485 fr. — Les entrepreneurs qui voudraient soumissionner aux travaux sont invités à faire parvenir leurs propositions à M. le Maire de Lyon, par la poste et sous pli cacheté, au plus tard le 23 octobre 1909. L'enveloppe devra porter la mention : « Soumission pour les travaux de terrassement du monument crématoire de la Guillotière ».

Rhône. — Mardi 26 octobre. — *Atelier de construction de Lyon.* — Fourniture de 8.000 mq. de sapin en planches ; 500 mq. de peuplier en planches et de 20 mc. de peuplier en plateaux. Readjudication des lots non adjugés le 16 novembre 1909. — Renseignements à l'atelier de construction de Lyon, 2, rue Bichat.

Rhône. — Jeudi 4 novembre, 5 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Installation d'un chauffage à vapeur à basse pression et de la ventilation des locaux dans le groupe scolaire de la Buire. Montant, 21.000 fr. Cautionnement, 1.500 fr. — Les personnes qui voudraient concourir à l'adjudication desdits travaux devront faire parvenir à l'hôtel de ville leur soumission sous pli recommandé accompagné des pièces exigées, au plus tard le 4 novembre à 5 h. 1/2 du soir. — Renseignements à l'Office du Travail, cours Morand, 39.

Rhône. — Vendredi 5 novembre, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Construction d'un abattoir et d'un marché aux bestiaux à La Mouche. Fondations ordinaires en béton du marché aux bestiaux. Montant, 147.600 fr. Cautionnement, 7.350 fr. — Les soumissions devront parvenir sous pli recommandé au plus tard la veille de l'adjudication, à 5 heures du soir. — Renseignements à l'Office du Travail, cours Morand, 39.

Rhône. — Jeudi 11 novembre, 5 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Construction du groupe scolaire du quai Jayr. Planchers en béton de ciment armé. Montant, 47.550 fr. Cautionnement, 2.500 fr. — Les entrepreneurs qui voudraient concourir à l'adjudication desdits travaux devront faire parvenir à l'hôtel de ville, sous pli recommandé, un projet et une soumission conforme au modèle, ainsi que les pièces exigées, au plus tard le 11 novembre 1909 jusqu'à 5 h. 1/2 du soir. — Renseignements à l'Office du travail, 39, cours Morand.

Ain. — Dimanche 7 novembre, 2 h. — *Mairie de Champfromier.* — Construction d'un moulin à cylindres. — 1^{er} lot. Bâiments, canalisations en tuyaux de ciment, maçonnerie des pylônes. Montant, 19.598 fr. 20. Cautionnement, 1/20. — 2^e lot. Installation de la force motrice, transmission téléodynamique, vannes, turbines, canalisations de chute en tôle d'acier, servo-moteur, câbles et poulies. Lot réservé. Montant, 10.440 fr. Cautionnement, 1/20. — 3^e lot. Installation mécanique du moulin à cylindres. Lot réservé. Montant, 20.000 fr. Cautionnement, 1/20. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de M. Charles Moinat, architecte à Nantua.

Allier. — Dimanche 31 octobre, 1 h. — *Mairie de Saint-Menoux.* — Construction d'un abattoir communal. — 1^{er} lot. Terrassement et maçonnerie.

Montant, 6.611 fr. 51. — 2^e lot. Charpente et couverture. Montant, 2.481 fr. 97. — 3^e lot. Menuiserie, plâtrerie vitrerie et serrurerie. Montant, 3.739 fr. 21. — Renseignements à la mairie.

Allier. — Mercredi 3 novembre, 2 h. — *Mairie de Vichy.* — Entretien des bâtiments communaux. — 1^{er} lot. Terrasse, maçonnerie. Montant annuel, 1.500 fr. Cautionnement, 150 fr. — 2^e lot. Charpente, menuiserie. Montant annuel, 2.000 fr. Cautionnement, 200 fr. — 3^e lot. Couverture, zinguerie. Montant annuel, 2.000 fr. Cautionnement, 200 fr. — 4^e lot. Serrurerie, quincaillerie. Montant annuel, 1.000 fr. Cautionnement, 100 fr. — 5^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant annuel, 1.000 fr. Cautionnement, 100 fr. — Renseignements à la mairie.

Allier. — Dimanche 7 novembre, 2 h. — *Mairie de Cérilly.* — Construction d'un abattoir public. — 1^{er} lot. Maçonnerie, terrassements. Montant, 11.912 fr. 71. Cautionnement, 600 fr. — 2^e lot. Charpente. Montant, 1.227 fr. 99. Cautionnement, 60 fr. — 3^e lot. Couverture. Montant, 1.914 fr. 30. Cautionnement, 100 fr. — 4^e lot. Menuiserie. Montant, 1.318 fr. 50. Cautionnement, 70 fr. — 5^e lot. Serrurerie. Montant, 2.089 fr. 15. Cautionnement, 110 fr. — 6^e lot. Plâtrerie, peinture. Montant, 456 fr. 49. Cautionnement, 30 fr. — 7^e lot. Plomberie. Montant, 650 fr. Cautionnement, 30 fr. Somme à valoir pour l'ensemble des lots. 880 fr. 86. — Renseignements à la mairie.

Doubs. — Dépôt avant le 20 octobre. — *Mairie de Besançon.* — La ville de Besançon met au concours, suivant les conditions insérées aux cahiers des charges spéciales : l'étude, la fourniture et l'installation des tuyauteries, robinetteries, chaudières, accessoires et tous appareils de fonctionnement et de régularisation nécessaires ou utiles au chauffage à eau chaude ou à vapeur à basse pression, au choix des concurrents, des locaux de l'Hôtel des postes de Besançon, en cours d'exécution. — Renseignements au secrétariat de l'Hôtel de ville de Besançon.

Drôme. — Jeudi 21 octobre, 10 h. — *Mairie de Romans.* — Travaux d'entretien et grosses réparations des propriétés communales. — 1^{er} lot, jusqu'au 31 décembre 1910. Cautionnement, 1.200 fr. — Visa, trois jours avant l'adjudication, par l'agent voyer municipal. — Renseignements à la mairie.

Drôme. — Jeudi 11 novembre, 2 h. — *Préfecture.* — Travaux d'entretien et de réparations à exécuter dans les bâtiments départementaux situés dans les communes de Valence et de Bourg-les-Valence, pendant les années 1910, 1911 et 1912. 1^{er} lot. Terrassements et maçonnerie. Montant, 5.000 fr. Cautionnement, 250 fr. — 2^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie, dorure et tenture. Montant, 5.000 fr. Cautionnement, 250 fr. — 3^e lot. Charpente et menuiserie. Montant, 4.000 fr. Cautionnement, 200 fr. — 4^e lot. Ferblanterie, plomberie et fumisterie. Montant, 3.000 fr. Cautionnement, 150 fr. — 5^e lot. Serrurerie. Montant, 3.000 fr. Cautionnement, 150 fr. — 6^e lot. Sonneries électriques. Montant, 500 fr. Cautionnement, 25 fr. — Visa, cinq jours avant l'adjudication, par l'architecte départemental. Les soumissions devront parvenir sous pli recommandé à M. le Préfet ou être déposées à la préfecture, le mardi 9 novembre, à 2 heures du soir au plus tard. Un minimum de rabais sera fixé avant l'adjudication. — Renseignements à la préfecture.

Hautes-Alpes. — Jeudi 28 octobre, 10 h. — *Mairie de Briançon.* — Adduction d'eau potable à Briançon. Auteurs du projet, M. Levif, architecte. — 1^{er} lot. Captage des sources, travaux de protection, établissement d'une canalisation en fonte, etc. Montant, 40 001 fr. 60. A valoir, 4.748 fr. 40. Total, 44.750 fr. Dépôt de garantie, 500 fr. Cautionnement définitif, 2.500 fr. — 2^e lot. Construction d'un réservoir en béton armé de 1.000 mc. Montant, 30.655 fr. 12. A valoir, 1.844 fr. 88. Total, 32.500 fr. Dépôt de garantie, 400 fr. Cautionnement définitif, 1.700 fr. — Renseignements à la mairie et chez l'architecte, auteurs du projet.

Haute-Saône. — Vendredi 22 octobre, 10 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Gray.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Roche et Raucourt. Reconstruction du vannage de l'ancien patouillet. Montant, 2.003 fr. 60. Cautionnement, 50 fr. Frais, 57 fr. 25. Auteurs du projet, Service hydraulique. — 2^e lot. Esmoulin. Réparations à la maison commune. Montant, 1.982 fr. 35. Cautionnement, 100 fr. — Frais, 41 fr. 75. Auteurs du projet, M. Bassot, à Gray. — 3^e lot. Venère. Construction de rigoles pavées dans les rues du Château et de Valay. Montant, 1.383 fr. 07. Cautionnement, 50 fr. Frais, 59 fr. 75. Auteurs du projet, M. Lassalle, à Pesmes. — 4^e lot. Soing. Alimentation en eau potable. Montant, 90.127 fr. 21. Cautionnement, 4.500 fr. Frais, 200 fr. Auteurs du projet, M. Sauterey, à Dôle. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'auteur du projet. — Renseignements à la sous-préfecture.

Haute-Savoie. — Dimanche 24 octobre, 2 h. — *Mairie de Frangy.* — Construction d'un préau avec bûcher à l'école de filles de Frangy. Auteurs du projet, M. Raillon, architecte. Montant, 7 000 fr. Cautionnement, 700 fr. — Renseignements à la mairie.

Haute-Savoie. — Jeudi 28 octobre, 10 h. — *Sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois.* — Bassy. Adduction et distribution d'eau potable. Auteurs du projet, M. A. Pernoud, architecte à Annecy. Montant, 63.512 fr. 52. A valoir, 3.087 fr. 48. Total, 66.600 fr. Cautionnement, 3.300 fr. — Renseignements à la sous-préfecture.

Hérault. — Mercredi 11 novembre, 1 h. — *Mairie de Saint-Geniès-de-Varensal.* — Construction d'une école mixte. Montant, 17.000 fr. Cautionnement, 750 fr. — Visa par M. Portal, architecte à Béziers. — Renseignements à la mairie.

Jura. — Jeudi 21 octobre, 2 h. — *Préfecture.* — Travaux d'entretien pour une durée de cinq années du 1^{er} janvier 1910 au 31 décembre 1914, en 27 lots. — Les pièces des projets seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés : 1^{er} dans les bureaux de la Préfecture (2^e division) ; 2^e dans les bureaux de M. Millot, ingénieur ordinaire, rue de Vallière, 3 bis, à Lons-le-Saulnier, de 8 heures à midi et de 2 à 5 heures du soir ; 3^e dans les bureaux de M. Chevaux, ingénieur à Dôle, avenue Pasteur, de 8 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir.

Loire. — Mardi 26 octobre, 3 h. — *Hospices civils de Saint-Etienne.* — Construction d'un bâtiment place Royet. 1^{er} lot. Terrassement. Montant, 9.575 fr. Cautionnement, 800 fr. — 2^e lot. Maçonnerie. Montant, 63.850 fr. Cautionnement, 5.000 fr. — 3^e lot. Ciments. Montant, 17.500 fr. Cautionnement, 1.400 fr. — 4^e lot. Charpente en bois. Montant, 10.725 fr. Cautionnement, 800 fr. — 5^e lot. Menuiserie et parquets. Montant, 27.000 fr. Cautionnement, 2.200 fr. — 6^e lot. Serrurerie, quincaillerie et charpente métallique. Montant, 28.350 fr. Cautionnement, 2.300 fr. — 7^e lot. Plâtrerie et peinture. Montant, 24.100 fr. Cautionnement, 2.000 fr. — 8^e lot. Zinguerie et plomberie. Montant, 11.450 fr. Cautionnement, 900 fr. — Visa avant le 19 octobre par M. Bernard, architecte, 3, rue de la Charité, à Saint-Etienne. Dépôt des soumissions la veille de l'adjudication, avant 6 h. Rens. au secrét. des hospices.

Savoie. — Lundi 25 octobre, 10 h. — *Sous-préfecture de Moûtiers.* — Valezan. Construction de halles pastorales à la montagne communale. Montant, 6.162 fr. 14. A valoir, 229 fr. 76. Honoraires de l'architecte, 308 fr. 10. Total, 6.700 fr. Cautionnement, 300 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Bochet, architecte à Villette, auteur du projet. — Renseignements à la sous-préfecture.

Savoie. — Samedi 30 octobre, 10 h. — *Préfecture.* — Travaux du service vicinal. — 1^{er} lot. Saint-Sorlin-d'Arves. Chemin n° 19, de Moûtiers au col de la Gouille. Construction entre le Cufférend et les confins de Saint-Colomban-des-Villars (partie comprise entre le profil 117 et le col de la Croix de fer), sur 2.638 m. 70. Mont., 116.751 fr. 92. Somme à valoir, 11.248 fr. 08. Total, 128.000 fr. Cautionnement, 4.000 fr.

Vaucluse. — Dimanche 24 octobre, 3 h. — *Mairie de Villars.* — Construction d'un groupe scolaire. Auteur du projet, M. Tourtet, architecte du département. — 1^{er} lot. Maçonnerie, plâtrerie, etc. Montant, 22.300 fr. Cautionnement, 1.000 fr. — 2^e lot. Menuiserie. Montant, 3.650 fr. Cautionnement, 300 fr. — 3^e lot. Serrurerie. Montant, 1.950 fr. Cautionnement, 170 fr. — 4^e lot. Peinture et vitrerie. Montant, 975 fr. Cautionnement, 80 fr. — Visa, dix jours avant l'adjudication, par l'auteur du projet. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de M. Tourtet, architecte du département, rue Bouquerie, 16, à Avignon.

Vaucluse. — Dimanche 31 octobre, 2 h. — *Mairie de Baumes-de-Venise.* — Construction d'une école de garçons. — 1^{er} lot. Terrasse et caniveaux. Montant, 1.538 fr. 21. — 2^e lot. Maçonnerie et plâtrerie. Montant, 15.269 fr. 43. — 3^e lot. Charpente et menuiserie. Montant, 4.746 fr. 82. — 4^e lot. Serrurerie et quincaillerie. Montant, 2.273 fr. 95. — 5^e lot. Zinguerie, plomberie et installation de l'eau. Montant, 707 fr. 85. — 6^e lot. Vitrerie et peinture. Montant, 607 fr. 57. A valoir, 2.876 fr. 17. — Renseignements à la mairie.

SPECTACLES

GRAND-THÉÂTRE Ce soir, première représentation (reprise) de *Samson et Dalila*, de Saint-Saëns, avec Mme Paquet d'Assy, de l'Opéra, *Javotte*, ballet de Saint-Saëns. Location ouverte au Grand-Théâtre. Téléphone n° 9-60.

CÉLESTINS *Détective Dog* ou *Chien policier* est une pièce d'origine anglaise, dont le succès fut colossal de l'autre côté du détroit et à Paris. *Détective Dog* n'est pas une fiction, c'est un chien qui paraît en scène, où il « opère » sous les yeux étonnés des spectateurs d'angoissantes arrestations.

ELDORADO *Napoleon*, pièce historique à grand spectacle en cinq actes et dix tableaux.

SCALA Charley avec ses multiples transformations, dans *Tranquil Hôtel*, une scène à dix personnages jouée par lui tout seul. Le Kinémacolor continue à exciter très vivement la curiosité du public.

CASINO-KURSAAL Mardi 19 octobre, *La Chair*, le triomphe de la Beauté sur la Force. Pantomime dramatique d'une étonnante simplicité, mais d'un dramatique puissant extraordinaire.

HORLOGE *Le Réserviste de Falaise*, vaudeville militaire en trois tableaux, commence exactement à 9 heures, et à partir de 8 heures, on applaudit dans leur intéressant numéro une quinzaine de bons artistes. Dimanches et Jours, matinées à moitié prix, même spectacle que le soir. A l'étude, *Ecole d'Amour*, vaudeville-opérette à grand spectacle, en deux actes, de MM. F. Verdellat, Mirabaud et Chambot.

CINÉMA PATHE-GROLÉE (6, rue Grôlée). — Spectacle choisi pour les familles. Tous les jours, avec orchestre symphonique, en matinée, séances d'une heure, de 2 h. 1/2 à 6 h. 1/2. Le soir, grande séance, de 8 h. 1/2 à 11 heures.

PANORAMA DE MADAGASCAR prise de Tananarive par les troupes du général Duchesne (30 septembre 1905). Œuvre du peintre L. Tinayre, boulevard Pommerol, près la gare des Brotteaux et le parc de la Tête-d'Or. — Entrée permanente de 9 heures du matin à la nuit.

L'Imprimeur-Gérant: A. REY

Lyon. — Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil. — 53031

EN VENTE A L'OFFICE DE PUBLICITÉ
LYON — 13, Rue Confort, 13 — LYON

PANAMA A LOTS

TOUS LES TITRES REMBOURSABLES

Six tirages par an : les 15 février, avril, juin, août, octobre et décembre
Trois gros lots de 500.000 francs; Trois de 250.000 francs; Six de 100.000 francs; plus 354 autres lots divers

Obligations à Lots du Congo

Les tirages se suivent tous les deux mois, soit les 20 février, avril, juin, août, octobre et décembre
Gros lots : 150.000 et 100.000 francs. — Intérêts 5 0/0 s'ajoutant chaque année au taux de remboursement

BONS DU CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

BONS DE LA PRESSE 1887 — BONS DE L'EXPOSITION DE 1889

Vente au comptant : Remise immédiate ou expédition FRANCO des titres par retour du courrier.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

ARDOISES, TUILES, BRIQUES,

POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, ardoises, tablettes, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vaques, 50 bis, LYON

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun, tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun, Ardoises.

CERAMIQUE

PRODUITS CERAMIQUES, PROST FRÈRES, fabricants Jean-Claude PROST, successeur, à la Tour-de-Salvagny (Rhône), Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillés mécaniquement, tournés
ou sculptés.

Envoi franco de l'Album

FAÏENCE, TERRE CUITÉ ET GRÈS DÉCORÉS

CARREAUX DE REVÊTEMENTS

Spécialité de Faïence Marbrée

Procédé Breveté S. G. D. G.

PONTEY & C^{IE}

DÉPOSITAIRES

LYON — 11, rue Turbil — LYON

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

21, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES — LATTES.

BRIQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT

TUYAUX GRÈS ET POTERIE

TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

par l'eau chaude et la vapeur à basse pression

POUR CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

C. DREVET & FILS

CONSTRUCTEURS

63, Rue de la Villette, LYON

REPRODUCTION

E. ACHARD

des plans et dessins en traits noirs et de toutes couleurs sur
fond blanc, sur Canson, Wathman, papier ou toile calque
etc.; d'après calques à l'encre de Chine ou au crayon noir
3, rue Fénélon Le meilleur marché sur place
Téléph. 37.72 - LYON et le plus rapide de la Région

EN VENTE

A L'AGENCE FOURNIER

Rue Confort, 14, LYON

LOIS DES 25 FÉVRIER 1901 ET 30 MARS 1902

modifiant le régime fiscal des successions et dona-
tions et admettant pour le paiement des droits de
succession le principe de la *déduction des dettes
civiles et commerciales* et de l'impôt progressif

A ces lois sont annexés des barèmes complets
permettant de liquider facilement et rapidement les
nouveaux droits de succession, quelle que soit
l'importance des parts héréditaires.

Par P. VALABRÈGUE

Receveur de l'Enregistrement, des Domaines
et du Timbre

Prix : 2,25; par la poste : 2,40

Le Meilleur Marché

des Guides illustrés

PETIT GUIDE

DE LYON

En vente chez tous les Libraires

Prix : 0 fr. 50

On remettrait

BONNE MAISON

D'ENTREPRISE GÉNÉRALE

chiffre d'affaires prouvé, travaux impor-
tants en cours et à commencer. Situation
d'avenir pour Ingénieur, Architecte ou
Entrepreneur. Reprise 25.000 dont 15.000
comptant. On resterait éventuellement pour
mettre au courant.

Adresser offres sous G. 4421 X.

à HAASENSTEIN & VOGLER,
GENÈVE

THÉ

DES MANDARINS

Qualité extra supérieure

DÉPOT GÉNÉRAL :

H. et F. PIROIRD Frères

10, Rue Grenette, LYON